



**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA VENDEE**

**PROCES-VERBAL
DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE de catégorie B
PLACEE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE**

6 NOVEMBRE 2008

◆◆◆◆

BUREAU CENTRAL

Le 6 novembre 2008, en application du décret n° 89-229 du 17 avril 1989, s'est réuni le bureau central de vote placé auprès du Centre de Gestion composé comme suit :

Président : Monsieur MERCERON, Président du Centre de Gestion,

Secrétaire : Monsieur Michel GUILLOUX, Directeur du Centre de Gestion

Assesseurs:

- **C.F.D.T.** : Yann CHARRIER,
- **C.G.T.** : Claude DURAND,
- **F.O.** : Olivier BLANCHET,

Délégués de liste :

- **C.F.D.T.** : Yann CHARRIER
- **C.G.T.** : Jean-Marc MACOUIN
- **F.O.** : Olivier BLANCHET

A 14 heures, le Président a déclaré le scrutin clos.

Il a immédiatement été procédé aux constatations suivantes :

Nombre d'inscrits	841
Nombre de votants	518

Au vu du nombre total des émargements constatés, le Président du Bureau Central a :

- ordonné la poursuite des opérations de dépouillement.

Il a été ensuite procédé aux constatations suivantes :

Enveloppes recensées	518
Enveloppes sans bulletin	10
Enveloppes contenant des bulletins nuls	22
Enveloppes contenant des bulletins blancs	1
Reste comme suffrages exprimés	485

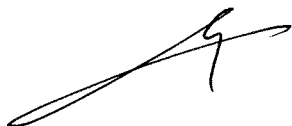
ETAT DES SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CHAQUE LISTE

INTITULE DES LISTES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
CFDT	328
CGT	81
FO	76

Le présent procès-verbal, dressé le 6 novembre 2008 à 18 h, en double exemplaire, a été après lecture, signé par le président, le secrétaire, les assesseurs et les délégués de liste.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

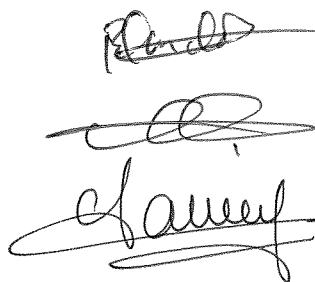
Le Président



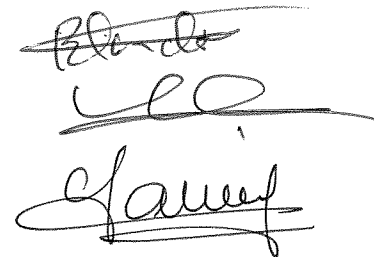
Le Secrétaire



Les assesseurs



Les délégués de liste



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE B
ATTRIBUTION DES SIEGES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

NOMBRE D'ELECTEURS	=	841	voix
NOMBRE DE VOTANTS	=	518	voix
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	=	7	
SUFFRAGES EXPRIMES	=	485	voix
QUOTIENT ELECTORAL $\frac{\text{nombre de suffrages exprimés}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}}$	=	69,285714	

NOMBRE DE VOIX OBTENUES POUR CHAQUE LISTE :

Liste CFDT	=	328	voix
Liste CGT	=	81	voix
Liste FO	=	76	voix

ATTRIBUTION DES SIEGES :

Liste CFDT	=	5	sièges
Liste CGT	=	1	sièges
Liste FO	=	1	sièges

La désignation des représentants donne donc :

Liste CFDT = 5 sièges (4 B4 et 1 B3)

Titulaire :

- CHARRIER Yann
- DUPUY-GARRIC Virginie
- MAZOUÉ Chantal
- JOUSSE Pascal
- RAYNEAU Christophe

Suppléant :

- PETE Michelle
- PROUTEAU Thierry
- BIRAUD Nelly
- ROCKER Bruno
- BRINSTER Tony

Liste CGT = 1 siège (1 B4)
Titulaire :
- EHRET Anne

Suppléant :
- BULTEAU Denis

Liste FO = 1 siège (1 B3)
Titulaire :
- MARTIN Cyril

Suppléant :
- MARRATIER Marie-Marguerite

LA ROCHE SUR YON, le 6 novembre 2008

LE PRESIDENT,



LES REPRESENTANTS DE
CHAQUE LISTE,

